COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 JUIN 2016

Etaient présents : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - ~~LE GALL Nathalie~~ - ~~LAURENDON Alain~~ - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - ~~DE VILLOUTREYS Catherine~~ - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - ~~GRANGE Pierre~~ - DE MARTIN DE VIVIES Annie - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - ~~TIFFET Olivier~~ - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ~~ROSNOBLET Sylvie~~ - ~~DESFETES Françoise~~ - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - TAVITIAN Carole - ~~DUFOUR Alexandra~~ - CHOSSY Jean-Baptiste - GARDE Michel - OLLE Carole - ~~CHARPENAY Georges~~ – BRAT Jean-Pierre – ~~CARROT Mireille~~

Absents excusés : LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - DE VILLOUTREYS Catherine - GRANGE Pierre - TIFFET Olivier - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - DUFOUR Alexandra - CHARPENAY Georges - CARROT Mireille

Procurations : LE GALL Nathalie à PELOUX Pascale
DE VILLOUTREYS Catherine à POYET Ghyslaine
ROSNOBLET Sylvie à JOANNEZ Paul
DESFETES Françoise à FRANÇON René
CHARPENAY Georges à BRAT Jean-Pierre
CARROT Mireille à GARDE Michel

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu.

Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Arrivée de Christophe BLOIN

2016-72 – Comptes de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2015 – Commune et services publics de l'eau et de la chaufferie place Gapiand

VU les articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

1er vote :

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le compte de gestion de la commune établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2015, par :

- un déficit de 778 411.79 € pour la section d'investissement,
- un excédent de 2 560 480.84 € pour la section de fonctionnement.

2ème vote :

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le compte de gestion du service public de l'eau potable établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2015, par :

- un excédent de 160 142.57 € pour la section d'investissement,
- un excédent de 123 372.43 € pour la section de fonctionnement.

3ème vote :

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le compte de gestion du service public de la chaufferie place Gapiand établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2015, par :

- un excédent de 9 573.10 € pour la section d'investissement,
- un excédent de 11 174.92 € pour la section de fonctionnement.

2016-73 – Approbation des comptes administratifs 2015 de la commune et des services publics de l'eau et de la chaufferie place Gapiand

Jean-Pierre BRAT explique à l'Assemblée que le vote des membres du groupe « Pour vous, un projet citoyen, social et solidaire » sera cohérent avec le vote du budget.

VU les articles L.2121-31 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

1er vote :

Par 22 voix « pour » et 5 abstentions *(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)*, l'Assemblée adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice, à savoir :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés	543 340,28 €			1 321 410,40 €		
Opérations de l'exercice	4 645 537,26 €	3 867 125,47 €	11 033 063,21 €	13 593 544,05 €		
TOTAUX	5 188 877,54 €	3 867 125,47 €	11 033 063,21 €	14 914 954,45 €	16 221 940,75 €	18 782 079,92 €
Résultats de clôture	1 321 752,07 €			3 881 891,24 €		2 560 139,17 €
Restes à réaliser	1 920 039,00 €	466 056,50 €				
TOTAUX CUMULES	3 241 791,07 €	466 056,50 €	0,00 €	3 881 891,24 €	3 241 791,07 €	4 347 947,74 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 775 734,57 €			3 881 891,24 €		1 106 156,67 €

2ème vote :

Par 22 voix « pour » et 5 voix « contre » ***(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT),*** l'Assemblée adopte le compte administratif du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice, à savoir :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés	124 174,24 €			0,00 €		
Opérations de l'exercice	612 406,60 €	772 549,17 €	254 998,14 €	378 370,57 €		
TOTAUX	736 580,84 €	772 549,17 €	254 998,14 €	378 370,57 €	991 578,98 €	1 150 919,74 €
Résultats de clôture		35 968,33 €		123 372,43 €		159 340,76 €
Restes à réaliser	157 377,54 €	116 000,00 €				
TOTAUX CUMULES	157 377,54 €	151 968,33 €	0,00 €	123 372,43 €	157 377,54 €	275 340,76 €
RESULTATS DEFINITIFS	5 409,21 €			123 372,43 €		117 963,22 €

3ème vote :

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le compte administratif du service public chaufferie Gapiand pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice, à savoir :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		46 343,59 €		2 954,20 €		
Opérations de l'exercice	24 654,38 €	34 227,48 €	62 305,39 €	73 480,31 €		
TOTAUX	24 654,38 €	80 571,07 €	62 305,39 €	76 434,51 €	86 959,77 €	157 005,58 €
Résultats de clôture		55 916,69 €		14 129,12 €		70 045,81 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00 €	55 916,69 €	0,00 €	14 129,12 €	0,00 €	70 045,81 €
RESULTATS DEFINITIFS		55 916,69 €		14 129,12 €		70 045,81 €

2016-74 – Comptes administratifs 2015 – Affectation des résultats de la commune

1er vote :

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2015 de la commune tels que présentés ci-dessous :

	en €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement (1068)	 2 988 303.72 1 666 893.32
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2014 DEFICIT	1 321 410.40 ……
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 Décembre 2015 ***Affectation obligatoire*** * à l'apurement du déficit d'investissement Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	3 881 891.24 …… 2 775 734.57 0 1 106 156.67

2ème vote :

Par 23 voix « pour » et 5 voix « contre » ***(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)***, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2015 du service annexe de l'eau tels que présentés ci-dessous :

	en €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement (1068)	 111 889.28 111 889.28
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2014 DEFICIT	0
EXCEDENT au 31 Décembre 2015 **Affectation obligatoire** * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	123 372.43 110 000.00 13 372.43

3ème vote :

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2015 du service annexe de la chaufferie place Gapiand tels que présentés ci-dessous :

	en €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement (1068)	 2 954.20 0
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2014 DEFICIT	2 954.20
EXCEDENT au 31 Décembre 2015 **Affectation obligatoire** * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	14 129.12 0 14 129.12

2016-75 – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2015

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2015, à savoir :

- 16 acquisitions, pour un montant total de 1 189 696.42 €,
- 2 cessions de bien immobilier, pour un montant total de 52 535.00 €.

2016-76 – Rapport sur la politique menée par la Commune grâce à la dotation de solidarité urbaine

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant les actions engagées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine cours de l'année 2015, avec une aide de 252 479 €, à savoir :

1- Actions d'équipements	
Matériel et mobilier restaurants scolaires	31 169,99
Matériel et mobilier écoles	26 624,56
Matériel et mobilier pôle culturel	10 303,84
Matériel, mobilier et travaux crèche	12 199,40
Matériel, mobilier et travaux jardin d'enfants	10 645,47
Matériel périscolaire	2 705,74
Acquisition ancien cinéma	824 894,84
Travaux écoles	34 257,58
Travaux équipements sportifs et loisirs	5 919,55
TOTAL	**958 720,97**
2- Actions d'accompagnement	
Subvention du CCAS	101 000,00
Subvention MJC	267 000,00
Subvention CPNG	21 000,00
TOTAL	**389 000,00**
TOTAL DES DEPENSES	**1 347 720,97**

2016-77 – <u>Décision modificative n° 1 – Budget commune</u>

Par 23 voix « pour » et 5 abstentions *(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)*, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 du budget de la commune telle que proposée ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
022-01	Dépenses imprévues	686 156,67 €		
023-01	Virement à la section d'investissement	400 000,00 €		
6574-025	Subventions de fonctionnement versées	20 000,00 €		ajustement crédit
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002-01	Résultat de fonctionnement reporté		1 106 156,67 €	report résultat 2015
TOTAL FONCTIONNEMENT		**1 106 156,67 €**	**1 106 156,67 €**	

		Dépenses	Recettes	
DEPENSES INVESTISSEMENT				
001-01	Solde exécution investissement reporté	1 321 752,07 €		report résultat 2015
2031-020-243	Frais d'études - MAIRIE	5 840,80		reports 2015
2031-524	Frais d'études	9 962,00		reports 2015
2031-822-191	Frais d'études - TERRAIN PR ALIGNEMENT	7 800,00		reports 2015
2041582-33- 474	Bâtiments et installations - POLE CULTUREL	16 075,20		reports 2015
2041582-824-409	Bâtiments et installations - BOULEVARD J JAURES	2 507,07		reports 2015
2051-020-243	et droits similaires - MAIRIE	10 042,52		reports 2015
2111-824-104	Terrains nus - RESERVE FONCIERE	68 514,00		reports 2015
2111-824-409	Terrains nus - BOULEVARD J JAURES	11 500,00		reports 2015
2112-822-191	Terrains de voirie - TERRAIN PR ALIGNEMENT	40 436,93		reports 2015
2116-026-288	Cimetières - AMENAGEMENT CIMETIERE	8 700,00		reports 2015
2128-414-358	Autres agencements et aménagements de terrains - EQUIPEMENT LOISIRS	25 197,72		reports 2015
2128-824-180	Autres agencements et aménagements de terrains - AMENAGEMENT PLACE GAPIAND	11 310,16		reports 2015
2135-020-332	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - DIVERS BATIMENTS	606,75		reports 2015
2138-020- 332	Autres constructions - DIVERS BATIMENTS	300,00		reports 2015
2138-314-517	Autres constructions - ANCIEN CINEMA FAMILY	650 000,00		reports 2015
2138-524-504	Autres constructions - SALLES ASSOCIATIVES PL. JEANNE D'ARC	87 871,00		reports 2015
2138-824-220	Autres constructions - BATIMENTS PR URBANISME	61 600,00		reports 2015

21568-020-420	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile - ACHAT D'EXTINCTEURS	784,17		reports 2015
2182-020-227	Matériel de transport - MATERIEL ROULANT	1 909,84		reports 2015
2183-020-243	Matériel de bureau et matériel informatique - MAIRIE	2 721,11		reports 2015
2183-112-507	Matériel de bureau et matériel informatique - POLICE MUNICIPALE	439,20		reports 2015
2183-213-200	Matériel de bureau et matériel informatique - DIVERS ECOLES	17 811,27		reports 2015
2183-64-367	Matériel de bureau et matériel informatique - CRECHE	1 068,00		reports 2015
2183-64-475	Matériel de bureau et matériel informatique - STRUCTURE MULTI ACCUEIL	1 111,99		reports 2015
2184-020-243	Mobilier - MAIRIE	2 976,21		reports 2015
2184-213-200	Mobilier - DIVERS ECOLES	1 546,89		reports 2015
2188-020-243	Autres immobilisations corporelles - MAIRIE	663,40		reports 2015
2188-020-319	Autres immobilisations corporelles - CENTRE TECHNIQUE	8 784,60		reports 2015
2188-020-332	Autres immobilisations corporelles - DIVERS BATIMENTS	1 910,40		reports 2015
2188-024-243	Autres immobilisations corporelles - MAIRIE	888,00		reports 2015
2188-112-514	Autres immobilisations corporelles - VIDEOPROTECTION	39 459,48		reports 2015
2188-213-200	Autres immobilisations corporelles - DIVERS ECOLES	3 071,18		reports 2015
2188-251-178	Autres immobilisations corporelles - RESTAURANT SCOLAIRE	1 120,05		reports 2015
2188-64-367	Autres immobilisations corporelles - CRECHE	605,00		reports 2015
2188-822-472	Autres immobilisations corporelles - MOBILIER URBAIN	2 357,22		reports 2015
2188-833-371	Autres immobilisations corporelles - WC PUBLICS	6 000,00		reports 2015
2312-026-288	Terrains - AMENAGEMENT CIMETIERE	25 535,00		reports 2015
2312-823-518	Terrains - AMENAGEMENT ANCIENNE MAISON D'ACCUEIL	18 516,00		reports 2015
2312-824-180	Terrains - AMENAGEMENT PLACE GAPIAND	744,04		reports 2015
2313-020-319	Constructions - CENTRE TECHNIQUE	2 268,30		reports 2015
2313-020-332	Constructions - DIVERS BATIMENTS	17 964,00		reports 2015
2313-020-465	Constructions - BORDS DE LOIRE	414 000,00		reports 2015
2313-213-200	Constructions - DIVERS ECOLES	26 695,02		reports 2015
2313-213-201	Constructions - TRAVAUX ECOLES	22 981,00		reports 2015
2313-33-474	Constructions - POLE CULTUREL	12 553,59		reports 2015
2313-824-409	Constructions - BOULEVARD J JAURES	40 122,00		reports 2015
2315-812-515	Installations, matériel et outillage techniques - ABRIS CONTENEURS OM	21 514,34		reports 2015
2315-822-361	Installations, matériel et outillage techniques - VOIRIE	18 988,54		reports 2015
2315-822-378	Installations, matériel et outillage techniques - MARCHE BC TUYAUX ET TRAVAUX DIVERS	14 412,49		reports 2015
2315-822-379	Installations, matériel et outillage techniques - MARCHE BC VOIRIE	9 290,52		reports 2015

2315-822-409	Installations, matériel et outillage techniques - BOULEVARD J JAURES	87 616,33		reports 2015
2315-822-484	Installations, matériel et outillage techniques - REA. STATIONNEMENT AV G CHAPOTON	8 138,43		reports 2015
2315-822-498	Installations, matériel et outillage techniques - PRE LAFARGE LES DANSES	65 207,24		reports 2015
RECETTES INVESTISSEMENT				
021-01	Virement de la section de fonctionnement		400 000,00 €	
1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 775 734,57 €	affectation résultat
1323-324-276	Départements - EGLISE DE SAINT RAMBERT		4 191,50	reports 2015
1341-020-518	Dotation d'équipement des territoires ruraux - AMENAGEMENT ANCIENNE MAISON D'ACCUEIL		52 318,00	reports 2015
1381-824-465	Etat et établissements nationaux - BORDS DE LOIRE		109 547,00	reports 2015
1641-01	Emprunts en euros		300 000,00	reports 2015
1641-01	Emprunts en euros soit prévision emprunt de 800,000€ pour 2016		- 400 000,00	ajustement 2016
TOTAL INVESTISSEMENT		**3 241 791,07 €**	**3 241 791,07 €**	

2016-78 – <u>Décision modificative n° 1 – Budget eau</u>

Par 23 voix « pour » et 5 voix « contre » ***(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)***, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau, telle que proposée ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	8 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	5 372,43 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement		13 372,43 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**13 372,43 €**	**13 372,43 €**

		Dépenses	Recettes	
DEPENSES INVESTISSEMENT				
2031 122	Etudes ETUDE PATRIMONIALE SMB	9 963,22		étude complémentaire
2031 122	Etudes ETUDE PATRIMONIALE SMB	608,92		reports 2015
2315 29	Installations, matériel et outillage tech. - TRAVAUX DIVERSES REPARATIONS	35 563,36		reports 2015
2315 88	Installations, matériel et outillage tech. - REMPLACEMENT LA DURIERE	5 542,20		reports 2015
2315 118	Installations, matériel et outillage techniques - MAILLAGE CERIZIEUX	604,40		reports 2015
2315 120	Installations, matériel et outillage techniques - CHANGEMENT TRANSFO PYRALENE REGENT	18 600,00		reports 2015

2315 111	Installations, matériel et outillage techniques - RESERVOIR ORMANCES	657,80		reports 2015
2315 121	Installations, matériel et outillage techniques - REFOULEMENT REGENT TRANCHARDIERE	34 477,20		reports 2015
2315 124	Installations, matériel et outillage techniques - RUE DES AUBEPINES	61 323,66		reports 2015
RECETTES INVESTISSEMENT				
001	Solde exécution investissement reporté		35 968,33	
021	Virement de la section de fonctionnement		5 372,43	
1068	Autres réserves		110 000,00	
1641	Emprunts (report 2015)		90 000,00	reports 2015
1641	Emprunts		- 100 000,00	ajustement emprunt
2762	Créances sur transfert droit déduction TVA		26 000,00	reports 2015
TOTAL INVESTISSEMENT		**167 340,76 €**	**167 340,76 €**	

2016-79 – <u>Décision modificative n° 1 – Budget chaufferie place Gapiand</u>

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe chaufferie place Gapiand, telle que proposée ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	11 129,12 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté		14 129,12 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**14 129,12 €**	**14 129,12 €**
		Dépenses	**Recettes**
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	55 916,69 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	Solde exécution investissement reporté		55 916,69 €
TOTAL INVESTISSEMENT		**55 916,69 €**	**55 916,69 €**

2016-80 – <u>Travaux d'aménagement de vestiaires au complexe sportif des Unchats – Approbation du plan de financement</u>

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le plan de financement du projet de construction d'un local sportif au stade de football des Unchats, tel qu'il a été présenté :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT
Acquisition Foncière :	
Acquisition immobilière :	
Travaux :	520 000 €

Matériels – Equipements :	93 667 €
Divers :	
Total	613 667 €

FINANCEMENTS		Montant	Pourcentage
Financements publics			
Union européenne	□ sollicité		
	□ attribué		
DETR/ FSIL	Sollicité	153 417 €	25 %
Réserve parlementaire	□ sollicité		
	□ attribué		
Conseil régional	□ sollicité		
	□ attribué		
Conseil départemental	□ sollicité		
	□ attribué		
Communauté de Communes ou d'agglomération	□ sollicité		
	□ attribué		
Etablissements publics (ADEME, Agence de l'eau,…)	□ sollicité		
	□ attribué		
Financements privés			
Recettes sur 5 ans	□ location		
	□ vente		
Fonds privés	□ sollicité		
	□ attribué		
Autofinancement			
Fonds propres		122 733 €	20 %
Emprunt – crédit bail		337 517 €	55 %
Total		613 667 €	100 %

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local.
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.
La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

AFFAIRES GENERALES

2016-81 – <u>Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution</u>

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-40 – Avenant n° 2 au renouvellement de bail commercial – local sis 12 rue Colombet Solle

- A compter du 1er avril 2016 le loyer mensuel du local commercial sis 12 rue Colombet Solle est fixé à 155 €.
  Les autres clauses et conditions du bail en date du 22 octobre 2003 et du renouvellement de bail en date du 22 août 2012 restent inchangées.

Décision n° 2016-41 – Convention d'utilisation de locaux – Avocats Partenaires

- Convention conclue avec la société Avocats Partenaires, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle située dans les locaux communaux de la mairie annexe quartier Saint-Just, sise 19 Bis rue Joannes Beaulieu à compter du 1er avril 2016 aux conditions suivantes :
  - le premier lundi de chaque mois de 9h à 12h

  La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2016-42 – Convention d'utilisation de locaux – ENTENTE BOULISTE PONTRAMBERTOISE

- Convention conclue avec l'association ENTENTE BOULISTE PONTRAMBERTOISE, pour la mise à disposition, à titre gratuit, du boulodrome situé chemin de Peyrieux, quartier Saint-Rambert, cadastré n° 190 et 191 section AN à Saint-Just Saint Rambert.
  La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

AFFAIRES SCOLAIRES

2016-82 – <u>Approbation des tarifs des repas des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire, des frais de rejet dus aux prélèvements automatiques et des temps péri-éducatifs</u>

Monsieur Jean-Pierre BRAT explique que le groupe « Pour vous, un projet citoyen, social et solidaire » s'oppose à la différenciation des tarifs de restauration scolaire et périscolaires, selon que les enfants sont, ou non, résidents dans la commune. C'est pourquoi ils voteront contre cette décision.

Monsieur le Maire précise que sur les 1 100 enfants fréquentant les écoles de la ville, 10 % viennent de l'extérieur. Le contribuable pontrambertois n'a pas à payer pour les familles ne résidant pas sur la commune. Il rappelle que la Commune conventionne déjà avec d'autres collectivités et qu'elle assume ses responsabilités lorsque des enfants sont inscrits dans les écoles et restaurants scolaires des autres communes.

Par 23 voix « pour » et 5 voix « contre » ***(M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)*****, l'Assemblée approuve** les tarifs des repas des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire, des frais de rejet dus aux prélèvements automatiques et des temps péri-éducatifs, tels qu'ils suivent :

Quotient familial	Restauration scolaire	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	**Elèves résidents hors commune**
0 à 450	2,70 €	2,97 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,70 à 3,22€	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,97 à 3,55€
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3,22 à 3,59 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3,55 à 3,95 €
1001 à 1300	3,59 €	3,95 €
1301 à 1500	3,96 €	4,36 €
> 1501	4,01 €	4,41 €

Quotient familial	Périscolaire	
	Séance 1 Tous les matins de 7h15 à l'ouverture de l'école + Mercredi de 11h45 à 12h30	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	**Elèves résidents hors commune**
0 à 450	1,71 €	1,89 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1,71 à 1,88 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1,89 à 2,06€
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1,88 à 1,98€	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,06 à 2,18€
1001 à 1300	1,98 €	2,18 €
1301 à 1500	2,03 €	2,23 €
> 1501	2,08 €	2,29 €

Quotient familial	Périscolaire	
	Séance 2 Mercredi matin de 7h15 à 9h15	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	**Elèves résidents hors commune**
0 à 450	2,70 €	2,97 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,70 à 2,97 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,97 à 3,27€
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2,97 à 3,07 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3,27 à 3,38 €
1001 à 1300	3,07 €	3,38 €
1301 à 1500	3,22 €	3,55 €
> 1501	3,27 €	3,60 €

Quotient familial	Panier Repas	
	Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune	**Elèves résidents hors commune**
0 à 450	1,35 €	1,49 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1001 à 1300	1,80 €	1,98 €
1301 à 1500	1,98 €	2,18 €
> 1501	2,01 €	2,21 €

- ⇨ Majoration : le nombre annuel de possibilités de modifications est fixé à 15 par enfant, au-delà, une majoration de 50 % du prix du repas sera appliquée sur chaque repas, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire

- ⇨ Tarifs des repas adultes : 5.40 €

- ⇨ Tarifs des repas servis au Centre de loisirs et associations locales : 3.05 € (inchangé)

- ⇨ Tarifs des repas servis à la structure multi accueil les Matelots : 3.35 € (inchangé)

- ⇨ Frais de rejet dus au prélèvement automatique : 1.60 € (inchangé)

- ⇨ Temps péri-éducatifs (ateliers ludiques, parcours éducatifs, études) : participation forfaitaire pour les élèves résidents hors commune de 51 € par an et par enfant

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

RESSOURCES HUMAINES

2016-83 – Affectation des véhicules de services

A l'unanimité, l'Assemblée décide qu'aucun agent de la commune ne bénéficie d'un véhicule attribué par nécessité absolue de service.

Elle décide que les emplois suivants bénéficieront de la mise à disposition d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile :

- le Directeur Général des Services,
- le Directeur des Services Techniques,
- l'agent responsable de la gestion des salles communales,
- l'agent responsable du centre technique municipal,
- l'agent responsable du service voirie,
- l'agent électricien,
- l'agent responsable des bâtiments.

2016-84 – Recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

A l'unanimité, l'Assemblée valide la création d'un poste d'animateur territorial, dont le temps de travail hebdomadaire sera de 26h, dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'agent non titulaire pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire d'activité.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le contrat nécessaire.

Cet agent non titulaire sera rémunéré selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :

- le traitement indiciaire, sur la base du 1er échelon du 1er grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de références,
- éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,
- éventuellement le régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération n° 2012-8 du 26 janvier 2012 pour les agents non titulaires,

En application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, l'agent non titulaire ainsi recruté qui, à la fin de son contrat, n'aura pu bénéficier de ses congés annuels, sera indemnisé dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues.

2016-85 – Création d'un poste en contrat aidé – services administratifs

A l'unanimité, l'Assemblée décide de créer un poste en contrat aidé.

Elle précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et qu'il pourra être renouvelé expressément pour une nouvelle période qui ne pourra excéder 24 mois.

Elle fixe la durée du travail à 22 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 du budget communal.

PATRIMOINE COMMUNAL

Arrivée d'Annie DE MARTIN DE VIVIES

2016-86 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant aux Consorts MOGIER, sur les bords de Loire

VU l'avis du directeur des services fiscaux en date du 6 avril 2016

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 250 AL n° 243 d'une superficie totale de 518 m², au prix de 2 590 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-87 - Régularisation de l'emprise rue Jacques Prévert - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame COMBE

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle appartenant à Madame COMBE d'une superficie de 35 m² et provenant de la division de la parcelle cadastrée section AN sous le n° 212, au prix de un euro.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Elle constate le classement en domaine public et l'autoriser à demander au service du cadastre la suppression de la parcelle concernée par incorporation dans le domaine non cadastré.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-88 - <u>Régularisation de l'emprise du chemin de Peyrieux - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame PONSONNARD</u>

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame PONSONNARD d'une superficie de 33 m², au prix de un euro.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Elle constate le classement en domaine public et l'autoriser à demander au service du cadastre la suppression de la parcelle concernée par incorporation dans le domaine non cadastré.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-89 - <u>Régularisation de l'emprise du chemin de Peyrieux - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame PANICO</u>

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame PANICO d'une superficie de 24 m², au prix de un euro.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Elle constate le classement en domaine public et l'autoriser à demander au service du cadastre la suppression de la parcelle concernée par incorporation dans le domaine non cadastré.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

Fin de séance à 21h15

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 juillet 2016 à 19h15, salle du Prieuré